

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 752**21 mars 2012****SOMMAIRE**

Cytise S.à r.l.	36092	MP Kings Lyric S.à r.l.	36079
Fidunord	36093	MP Kings North 1 S.à r.l.	36079
Fotex Holding	36073	MP Kings North 2 S.à r.l.	36079
FremantleMedia S.A.	36096	MP Kings Retail S.à r.l.	36079
Global Properties	36058	MP Kings South S.à r.l.	36081
Indrom Investments S.A.	36061	Navad	36082
ING (L) Renta Cash	36061	NEP Timotejen S. à r.l.	36072
ING (L) Technix	36066	Newtech Investments S.à r.l.	36081
Investors Guild S.A.	36069	Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl	36079
ITACA Finance S.à r.l.	36069	Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl	36080
Jaipour Events S.à r.l.	36070	Novinvest US S.A.	36081
KAMPEN S.A. Société de gestion de Patri-		Ollean Etudes Luxembourg S.A.	36089
moine Familial en abrégé, SPF	36070	One Commodities S.A.	36082
Kanbao S.à r.l.	36071	OTT&Co S.A.	36090
KBZ S.à r.l.	36071	Paramédical et Sécurité en abrégé P.E.S.	
Keep Fit Sàrl	36071	36091
Landtechnik Frosch & Schmidt S.à r.l. ...	36072	Paratech Holdings Limited S.A.	36091
Lanvi S.à r.l.	36061	Paris Luxembourg Participations S.à r.l.	
Laumor S.à r.l.	36050	36071
Leeward Ventures SICAR S.C.A.	36061	Parkland	36090
Lifi Holding S.à r.l.	36072	PARS Aspire Fund	36092
Lugaro Financing Holding S.A.	36072	Pats S.A.	36092
Lux Capital Finance Sàrl	36071	Powercom Yuraku S.A.	36090
Lytech S.A.	36072	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	36091
Maison de la Tour Property S.A.	36070	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	36094
Maison de la Tour Property S.A.	36078	Prime Credit 3 S.à r.l.	36090
MBW Invest S.A.	36078	Principia S.A.	36066
Metevco Holding Sàrl	36070	Sintez Corporation S.A.	36092
Methys S.A.	36073	Specialized Investment Management Sicav	
M&G European Property Holding Compa-		- SIF	36050
ny S.à r.l.	36073	Sungem Holding S.A.	36096
Milk S.A.	36078	Suomi Networks Holdings (Luxembourg)	
Milliken Luxembourg Sàrl	36073	S.à r.l.	36064
MOSAIC LINE Société Anonyme	36078	Usco Lux S.A.	36091
Moulton Trust S.à r.l.	36078	Valuation & Advisory Alliance S.à r.l. ...	36092

Laumor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012020041/11.

(120025188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Specialized Investment Management Sicav - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.171.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Specialized Investment Management SICAV-SIF (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1439 of 25 July 2009.

The Meeting was opened by Mrs Valérie Letellier, bank employee, residing professionally in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The chairman appointed Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary.

The Meeting elected Mrs Valérie Letellier, bank employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer.

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented, the number of shares held by each of them and the proxies of the represented shareholders are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on January 13, 2012.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 4 of the Articles so as to change the Company's registered office from Luxembourg to Hesperange in the Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Amendment of article 10 of the Articles to allow the Company's board of directors, to the extent permitted by Luxembourg laws, to convene the annual general meeting of shareholders of the Company at a date, time or place other than those set out in the first paragraph of article 10 of the Articles;

3. Amendment of article 12 of the Articles so as to provide a record date that may be used to calculate the quorum and majority of requirements applicable to meetings of shareholders of the Company and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights;

4. Amendment of article 16 of the Articles so as to allow investments across classes of the Company to the extent permitted by the law;

5. Amendment of article 27 of the Articles so as to clarify that the board of directors of the Company may also decide to distribute interim dividends out of the Company's capital;

6. General update of the Articles by amending articles 4, 5, 17, 21, 22, 23, 24 and 26 of the Articles.

IV. It appears from the said attendance list out of 875,990.70 shares in issue, 598,701 shares are present or represented at the Meeting, representing more than half of the Company's capital.

V. As a result of the foregoing, the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate and vote on the sole item of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting by
598,701 votes in favour
0 votes against and
0 abstentions

resolves to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as follows:

- to amend article 4 of the Articles so as to change the Company's registered office from Luxembourg to Hesperange in the Grand-Duchy of Luxembourg. Article 4 shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

If and to the extent permitted by and under the conditions set-out in Luxembourg laws and regulations, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation";

- to amend article 10 of the Articles to allow the Company's board of directors, to the extent permitted by Luxembourg laws, to convene the annual general meeting of shareholders of the Company at a date, time or place other than those set out in the first paragraph of article 10 of the Articles, by inserting a new second paragraph to read as follows:

"If permitted by and under the conditions set-out in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set-out in the preceding paragraph; that date, time and place shall be decided by the Board";

- to amend article 12 of the Articles so as to provide a record date that may be used to calculate the quorum and majority of requirements applicable to meetings of shareholders of the Company and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights by inserting a new second paragraph to read as follows:

"If permitted by and under the conditions set-out in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may provide that the quorum and the majority at this general meeting of shareholders shall be determined according to the shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of any shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attached to its shares shall be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date";

- To amend article 16 of the Articles so as to allow investments across classes of the Company to the extent permitted by the law by inserting a new paragraph as follows:

"If permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, any class of shares may, to the largest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Company, invest in one or more other class of shares";

- to amend article 27 of the Articles so as to clarify that the board of directors of the Company may also decide to distribute interim dividends out of the Company's capital by restating the first six paragraphs as follows:

"The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may be distributed subject to the minimum capital of the Company as defined under Article five hereof being maintained.

Dividends may be distributed irrespective of any realised or unrealised capital gains or losses. In addition, dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Dividends may further, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which may be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares, unless otherwise decided by the Board.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on dividends to be distributed to the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth above, of the shareholders of such class. Interim dividends may at any time be paid on the shares of any class of shares upon decision of the Board"; and

- to update the Articles by amending articles 5, 17, 21, 22, 23, 24 and 26 of the Articles as follows:

Art. 5. Amendment of the fifth paragraph:

"Unless otherwise decided by the Board in accordance with and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on the net asset value per share of the Company as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide (the "Net Asset Value");

Amendment of the thirteenth paragraph:

"The general meeting of holders of shares of a class, deciding with simple majority of the votes cast, may consolidate or split the shares of such class. The general meeting of holders of shares of a class, deciding in accordance with the quorum and majority requirements referred to in Article thirty of these Articles, may reduce the capital of the Company by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full Net Asset Value of the shares of such class as at the date of distribution"; Amendment of the sixteenth paragraph:

"Such publication will be made one month before the date on which such merger shall become effective in order to enable holders of such shares to request redemption thereof, free of charge, before the implementation of any such transaction. There shall be no quorum requirements for the class meeting deciding upon a consolidation of several classes of shares within the Company and any resolution on this subject may be taken by simple majority of the votes cast. Resolutions to be passed by any such class meeting with respect to a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any class or classes to another Luxembourg undertaking for collective investment shall not be subject to any quorum requirements and any resolution on this subject may be taken by simple majority of the votes cast, except when a merger is to be implemented with a foreign based undertaking for collective investment, resolutions to be validly taken shall require the unanimous consent of the holders of all the shares of the class or classes concerned then outstanding. In case of a contribution to a mutual investment fund (fonds commun de placement), such a contribution will only be binding on shareholders of the relevant class or classes having expressly agreed to the contribution";

Art. 17. Amendment of the last paragraph:

"The term "personal interest", as used above, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Company or any subsidiary or affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations";

Art. 21. Amendment of the eighth and ninth paragraphs:

"To the extent required by law, such redemption in kind will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report (if required by law), will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company";

Art. 22. "The Net Asset Value, the subscription price and redemption price of each class of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than once a year, as the Board may decide and as disclosed in the sales documents of the Company, except for a day observed as a holiday by banks in Luxembourg. Every such day or time being referred to herein as a "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend or defer the calculation of the Net Asset Value and the issue and redemption of the shares in class of shares from as well as the right to convert from and to shares of class:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or any other Regulated Market on which any substantial portion of the Company's investments of the relevant class for the time being are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings are restricted or suspended; or

(b) any period when the Net Asset Value of one or more undertakings for collective investment, in which the Company has invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Day; or

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which the disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is impracticable; or

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(f) if the Company or the relevant class of shares is being or may be wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of Shareholders at which a resolution to wind up the Company or the class of shares is proposed; or

(g) if the Board has determined that there has been a material change in the valuations of a substantial proportion of the investments of the Company attributable to a particular class of shares in the preparation or use of a valuation or the carrying out of a later or subsequent valuation; or

(h) during any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Company or its shareholders might so otherwise have suffered.

Any such suspension shall be published by the Company in newspapers determined by the Board if appropriate, and shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption or conversion as specified in Article twenty-one hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, subscription price or redemption price, the issue, redemption and conversion of the shares of any other class";

Art. 23. Amendment of the second paragraph:

"The subscription and redemption price of a share of each class shall be expressed in the reference currency of the relevant class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day as the Net Asset Value per share of that class calculated in respect of such Valuation Day adjusted by a sales commission, redemption charge, if any, fixed by the Board in accordance with all applicable laws and regulations. The subscription and redemption price shall be rounded upwards and downwards respectively to the number of decimals as shall be determined from time to time by the Board";

Amendment of the fourth paragraph, section A., sub-paragraph (g), items (3), (5) and (7) as follows:

"(3) If a security, money market instrument or derivative instrument is not traded or admitted on any official stock exchange or any Regulated Market, or in the case of securities, money market instruments and derivative instruments so traded or admitted the last available price of which does not reflect their true value, the Board is required to proceed on the basis of their expected sales price, which shall be valued with prudence and in good faith.

[...]

(5) Each share or unit in an open-ended undertaking for collective investment will be valued at the last available net asset value (or bid price for dual priced undertakings for collective investment) whether estimated or final, which is computed for such unit or shares on the same Valuation Day, failing which, it shall be the last net asset value (or bid price for dual priced undertakings for collective investment) computed prior to the Valuation Day on which the Net Asset Value is determined.

[...]

(7) If, since the day on which the latest Net Asset Value was calculated, events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of shares or units in other undertaking for collective investment held by the Company, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board, such change of value";

Amendment of the fourth paragraph, section E., sub-paragraph (a):

"E. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article twenty-one hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made, and from such time and until the price therefore has been paid shall be deemed to be a liability of the Company";

Art. 24. "Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the subscription price as hereinabove defined for the relevant class of shares. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board but no later than the business day before the applicable Valuation Day, unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents. The subscription price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report from the auditor of the Company confirming the value of any assets contributed in kind (to the extent legally required), be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company";

Art. 26. "The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the last day of September of the following year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro or such other currency or currencies, as the Board may determine pursuant to the decision of the general meeting of shareholders. Where there shall be different classes as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company".

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to Euro 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation, on request by the above appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Specialized Investment Management SICAV-SIF, (la "Société"), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire prénommé en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1439 (le "Mémorial") du 25 juillet 2009.

L'Assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mme Valérie Letellier, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Mme Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Mme Valérie Letellier, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée (le "Bureau") ayant été aussi constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle a été signée par les mandataires, le Bureau ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour, envoyés aux actionnaires par courrier recommandé le 13 janvier 2012

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des Statuts afin de modifier le siège social de la Société de Luxembourg à Hesperange au Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification de l'article 10 des Statuts afin de permettre au conseil d'administration de la Société, dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, de convoquer une assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société à une autre date, heure et endroit que ceux qui figurent dans le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts;

3. Modification de l'article 12 des Statuts afin de fixer une date de référence (Record Date) qui peut être utilisée pour calculer le quorum et la majorité applicables aux assemblées d'actionnaires de la Société et de déterminer les droits des actionnaires à participer à de tels assemblées et d'exercer leurs droits de vote;

4. Modification de l'article 16 des Statuts de manière à permettre les investissements croisés entre les classes d'actions de la Société dans la mesure permise par la loi;

5. Modification de l'article 27 des Statuts de manière à clarifier que le conseil d'administration de la Société peut distribuer des dividendes intérimaires provenant du capital de la Société;

6. Mise à jour générale des Statuts et modification des articles 4, 5, 17, 21, 22, 23, 24 et 26 des Statuts.

IV. Il ressort de ladite liste de présence que sur 875.990,70 actions émises, 598.701 actions sont présentes ou représentées, ce qui représente plus de la moitié du capital de la Société.

V. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et statuer sur l'unique point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée a décidé avec

598.701 votes en faveur,

0 votes contre et

0 abstentions

de modifier les Statuts de la Société (les "Statuts") comme suit:

- de modifier l'article 4 des Statuts afin de modifier le siège social de la Société de Luxembourg à Hesperange au Grand-Duché de Luxembourg comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Hesperange, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration (le "Conseil"), des filiales à cent pour cent, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans la mesure permise et aux conditions prévues par les lois et règlements luxembourgeois, le Conseil pourra décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre commune du Grand-Duché du Luxembourg.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise";

- de modifier l'article 10 des Statuts afin permettre au conseil d'administration de la Société, dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société à une autre date, heure et endroit que ceux qui figurent dans le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts, en insérant un nouveau deuxième paragraphe comme suit:

"Dans la mesure permise et aux conditions prévues par les lois et règlements luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle des actionnaires peut être tenue à une autre date, heure ou lieu que celui ou celle fixé(e) dans le précédent paragraphe, laquelle (lequel) date, heure ou lieu devra être fixé(e) par le Conseil";

- de modifier l'article 12 des Statuts afin de fixer une date de référence (Record Date) qui peut être utilisée pour calculer le quorum et la majorité applicables aux assemblées d'actionnaires de la Société et de déterminer les droits des actionnaires à participer et à exercer leurs droits de vote en insérant un nouveau deuxième paragraphe comme suit:

"Dans la mesure permise et aux conditions prévues par les lois et règlements luxembourgeois, l'avis de toute assemblée générale des actionnaires peut prévoir que le quorum et la majorité à cette assemblée générale des actionnaires sera déterminée par référence à des actions émises et en circulation à une certaine date et heure précédant l'assemblée générale (la "Date de Référence"), considérant que le droit d'un actionnaire de participer à une assemblée générale des actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par cet actionnaire à la Date de Référence";

- de modifier l'article 16 des Statuts de manière à permettre les investissements croisés entre les classes d'actions de la Société dans la mesure permise par la loi en insérant un nouveau paragraphe comme suit:

"Dans la mesure permise et aux conditions prévues par les lois et règlements luxembourgeois, toute catégorie d'actions peut, dans la plus large mesure permise et dans les conditions énoncées dans la loi et réglementation luxembourgeoises, mais en conformité avec les dispositions énoncées dans les documents de vente de la Société, investir dans une ou plusieurs autres catégories d'actions de la Société";

- de modifier l'article 27 des Statuts de manière à clarifier que le conseil d'administration de la Société peut distribuer des dividendes intérimaires provenant du capital de la Société en modifiant les six premiers paragraphes comme suit:

"L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil, pour chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde du résultat net annuel.

Les dividendes de la Société peuvent faire l'objet d'une distribution à condition que le capital minimal de la Société tel que défini par l'article cinq ci-dessus soit maintenu.

Des dividendes peuvent être distribués indépendamment de tous gains ou pertes en capital réalisés ou non réalisés. De plus, des dividendes peuvent comprendre des gains en capital réalisés ou non réalisés après déduction de pertes en capital réalisées ou non réalisés.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des catégories d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque catégorie d'actions et qui peut être crédité en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions, sauf si le Conseil en décide autrement.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée ci-dessus.

Des dividendes intérimaires peuvent à tout moment être payés pour les actions de toute catégorie d'actions par décision du Conseil";

- de mettre à jour les Statuts en modifiant les articles 4, 5, 17, 21, 22, 23, 24 et 26 des Statuts comme suit:

Art. 5. Modification du cinquième paragraphe:

"Sauf décision contraire du Conseil prise conformément et décrite dans les documents de vente, le prix d'émission sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société ainsi que déterminé selon les dispositions de l'article

vingt-trois des présents statuts additionnés, le cas échéant, d'une commission de vente ainsi que déterminé dans les documents de vente (la "Valeur Nette d'Inventaire")";

Modification du treizième paragraphe:

"L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions, statuant à la majorité simple des voix exprimées, peut décider de fusionner ou de fractionner les actions de cette catégorie. L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions, statuant conformément aux règles de l'article trente des présents Statuts en matière de quorum et de majorité, peut décider de réduire le capital de la Société par annulation des actions de cette catégorie et de rembourser aux actionnaires de cette catégorie la Valeur Nette d'Inventaire totale des actions de cette catégorie applicable à la date de distribution";

Modification du seizième paragraphe:

"Cette publication sera effectuée un mois avant la date à laquelle cette fusion deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de cette catégorie de demander le rachat, sans frais, de leurs actions avant que cette opération ne soit réalisée. Aucune condition en matière de quorum ne devra être réunie par l'assemblée de la catégorie considérée statuant à propos d'une fusion de plusieurs catégories d'actions de la Société et la décision sera prise à la majorité simple des voix exprimées. Les résolutions qui doivent être prises par l'assemblée d'une catégorie d'actions concernant une attribution d'actif et de passif imputable à une ou plusieurs catégories à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ne feront l'objet d'aucune exigence en matière de quorum et la résolution à ce sujet pourra être prise à la majorité simple des voix exprimées; si une fusion implique un organisme de placement collectif situé à l'étranger, les résolutions, pour être valables, seront prises à l'unanimité des actionnaires de la catégorie ou des catégories concernées d'actions en circulation à ce moment. En cas d'attribution à un fonds commun de placement, cette attribution n'engagera que les actionnaires de la catégorie ou des catégories concernées ayant expressément approuvé cette attribution";

Art. 17. (dernier paragraphe). Modification du dernier paragraphe:

"Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé ci-dessus, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, entre la Société et ses filiales, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion";

Art. 21. Modification des huitième et neuvième paragraphes:

"Dans la mesure exigée par la loi, de tels rachats en nature seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société et confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Conseil aura décidé de réaliser en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera aussi la manière de déterminer la valeur des avoirs qui devra être identique à la procédure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial (si la loi l'exige) devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société sauf si le Conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société";

Art. 22. "La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat de chaque catégorie d'actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas pas moins d'une fois par an, ainsi qu'en décidera le Conseil et tel qu'indiqué dans les documents de vente de la Société, à l'exception des jours fériés observés par les banques à Luxembourg. Ces jours ou heures sont définis ci-après comme «Jour d'Evaluation».

La Société pourra suspendre ou différer temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des actions d'une catégorie, ainsi que le droit convertir des actions d'une catégorie à une autres:

(a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou un autre Marché Réglementé sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société d'une catégorie d'actions concernée est cotée à un moment quelconque, est fermé (pour une raison autre que des congés normaux), ou pendant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues; ou

(b) pendant toute période pendant laquelle la valeur d'actif net d'un ou plusieurs organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi et dont les parts ou actions constituent une partie significative des actifs de la Société, ne peut être déterminée de façon précise afin de refléter leur valeur de marché au Jour d'Evaluation; ou

(c) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer ou évaluer les investissements d'une catégorie concernée; ou

(d) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou valeurs courants sur un marché ou une bourse, sont hors de service; ou

(e) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis du Conseil, à un taux de change normal; ou

(f) si la Société ou la catégorie d'actions concernée est ou est susceptible d'être mise en liquidation, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation de la Société ou de la catégorie d'actions concernée est proposée; ou

(g) si le Conseil a décidé qu'un changement important dans la valeur d'une portion substantielle des investissements de la Société attribuables à une catégorie d'actions concernée est survenu, et que les Administrateurs ont décidé de retarder la préparation ou l'usage d'une évaluation ou la mise en œuvre d'une évaluation retardée ou subséquente; ou

(h) dans toute autre circonstance où circonstances où le fait de ne pas suspendre les opérations ci-dessus aurait pu conduire la Société ou ses actionnaires à être assujettis à l'impôt ou à subir des inconvénients pécuniaires ou d'autres préjudices quelconques que la Société ou ses actionnaires n'auraient dans le cas contraire pas subis.

Pareille suspension sera publiée par la Société dans les journaux déterminés par le Conseil si cela s'avère utile et sera notifiée sur-le-champ aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'article vingt-et-un ci-dessus.

Pareille suspension, relative à une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories d'actions";

Art. 23. Modification du deuxième paragraphe:

"Le prix de souscription et le prix de rachat d'une action de chaque catégorie sera exprimé dans la devise de référence de la catégorie considérée (et/ou dans d'autres devises que le Conseil déterminera ponctuellement) en un chiffre par action et sera déterminé pour chaque Jour d'Evaluation comme étant la Valeur Nette d'Inventaire par action de la catégorie concernée calculée pour ce Jour d'Evaluation et augmenté d'une commission de vente et d'une commission de rachat éventuelles déterminées par le Conseil dans le respect des lois et règlements applicables. Le prix de souscription et le prix de rachat seront respectivement arrondis au nombre de décimales supérieures ou inférieures déterminé de temps à autre par le Conseil";

Modification du quatrième paragraphe, section A., sous-paragraphe (g), points (3), (5) et (7):

"(3) Si un titre, un instrument du marché monétaire ou instrument dérivé n'est négocié ou coté sur aucune bourse de valeurs officielle ni sur un autre Marché Réglementé, ou dans le cas où pour des titres et instruments dérivés ainsi négociés ou cotés le dernier prix offert disponible ne reflète pas leur valeur objective, le Conseil est tenu de procéder sur la base du prix de réalisation probable qui sera évalué avec prudence et de bonne foi.

[...]

(5) Chaque action ou part d'un organisme de placement collectif du type ouvert sera évaluée à la dernière valeur d'actif net disponible (ou prix d'offre pour des organismes de placement à double prix), soit estimée, soit définitive, qui est déterminée pour cette part ou action le même Jour d'Evaluation, ou à défaut, ce sera la dernière Valeur Nette d'Inventaire (ou prix d'offre pour des organismes de placement à double prix) déterminée avant le Jour d'Evaluation lors duquel la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée.

[...]

(7) Si, depuis le jour où la dernière Valeur Nette d'Inventaire a été déterminée, des événements se sont produits qui résultent en une modification sensible de la valeur d'actif net des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif détenus par la Société, la valeur de ces actions ou parts pourra être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Conseil, cette modification de valeur";

Modification du quatrième paragraphe, section E., sous-paragraphe (a):

"E. Aux fins d'évaluation dans le cadre de cet article:

(a) les actions de la Société devant être rachetées en vertu de l'article vingt et un ci-dessus, seront considérées comme des actions émises et seront prises en considération immédiatement après l'heure fixée par le Conseil le Jour d'Evaluation où l'évaluation est faite et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société";

Art. 24. "Sauf décision contraire du Conseil décrite dans les documents de vente, chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues, sera basé sur le prix de souscription tel que défini ci-dessus pour la catégorie d'actions considérée. Le prix ainsi déterminé sera payable au cours d'une période fixée par le Conseil au plus tard six jours ouvrables avant le Jour d'Evaluation applicable à moins qu'il n'en soit autrement décidé par le Conseil dans les documents de vente. Le prix de souscription (y non compris la commission de vente) peut, sur approbation du Conseil et en vertu des lois applicables, notamment en ce qui concerne le rapport d'audit établi par le réviseur d'entreprises de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature (dans la mesure exigée par la loi), être payé par un apport à la Société de valeurs mobilières acceptables pour le Conseil et conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société";

Art. 26. "L'exercice social de la Société commence le premier jour de octobre de chaque année et se termine le dernier jour de septembre de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en Euro ou dans toute autre devise ou devises pouvant être déterminée par le Conseil suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsqu'existeront différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de

ces catégories sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance fut levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges de quelque sorte que ce soit qui incomberont à la Société sont évalués à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LETELLIER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4313. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020687/458.

(120026139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Global Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 166.754.

STATUTS

L'an deux mil douze, le deux (02) février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Steven DARNÉ, salarié, né à Harrare (Zimbabwe) le 11 décembre 1970, demeurant à L-8151 Bridel, 41, rue de Schoenfels.

2.- Monsieur Jean-Claude COLBACH, salarié, né à Luxembourg le 30 juin 1970, demeurant à L-7595 Reckange, 54, rue Principale.

3.- La société à responsabilité limitée «JS Capital S.à r.l.» ayant son siège social à L-8139 Bridel, rue des Jardins, 1, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.751, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Joe SCHMIT, salarié, né à Luxembourg le 30 juin 1981, demeurant à L-8139 Bridel, rue des Jardins, 1.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Global Properties».

Art. 3. Le siège social est établi à Howald (Hesperange).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:

- des services immobiliers au sens le plus large, tel que l'achat et la vente d'immeubles bâtis et immeubles non-bâtis, d'édifices et d'autres réalisations immobilières,

- des services relatifs à l'exploitation d'une agence immobilière,

- des services d'étude et de promotion d'immeubles bâtis et d'immeubles non-bâtis, d'édifices et d'autres réalisations immobilières,
- des services d'exploitation, de gérance et d'administration immobilières au sens le plus large,
- des services d'aménagement et de mise en valeur au sens large, d'immeubles bâtis et d'immeubles non-bâtis, d'édifices, de constructions et autres réalisations immobilières,
- des services de locations immobilières au sens le plus large, y compris la prise de bail pour compte de tiers ou compte propre, de tous d'immeubles bâtis et immeubles non-bâtis, édifices et autres réalisations immobilières.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) représenté par CENT VINGT-SIX (126) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les CENT VINGT-SIX (126) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Steven DARNÉ, préqualifié	Quarante-deux (42) parts sociales
Monsieur Jean-Claude COLBACH, préqualifié	Quarante-deux (42) parts sociales
JS CAPITAL S.à r.l., préqualifiée	<u>Quarante-deux (42) parts sociales</u>
TOTAL:	Cent vingt-six (126) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes.

1. Le siège social de la société est établi à L-1274 Howald (Hesperange), 103, rue des Bruyères.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - 1) Monsieur Steven DARNÉ, préqualifié,
 - 2) Monsieur Jean-Claude COLBACH, préqualifié,
 - 3) Monsieur Joe SCHMIT, préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. DARNÉ, J.-C. COLBACH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 février 2012. Relation: RED/2012/209. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 février 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012019989/130.

(120025181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Indrom Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020025/9.

(120025198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 29.765.

Le rapport annuel au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

ING Investments Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2012020027/12.

(120025266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012020042/11.

(120025175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.157.

In the year two thousand and twelve, on the third day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 19116.

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. is the sole shareholder of Lanvi S.à r.l. (the Shareholder), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and having its principal establishment at De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, The Netherlands, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117157, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1563 dated August 17, 2006 (the Company).

II. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663 dated April 7, 2011.

III. The Company's share capital is presently set at fifty-one million four hundred sixty-eight thousand five hundred ninety-seven euro and seventy cents (EUR 51,468,597.70) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) shares in registered form with a nominal value of twenty-one euro and fifty-five cents (EUR 21.55) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (EUR 2,388,334) in order to bring it from its present amount of fifty-one million four hundred sixty-eight thousand five hundred ninety-seven euro and seventy cents (EUR 51,468,597.70) to forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) by way of the reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty-one euro and fifty-five cents (EUR 21.55) to twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) per share.

3. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the decision taken under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to waive the convening notice, considering itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (EUR 2,388,334) in order to bring it from its present amount of fifty-one million four hundred sixty-eight thousand five hundred ninety-seven euro and seventy cents (EUR 51,468,597.70) to forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) by way of the reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty-one euro and fifty-five cents (EUR 21.55) to twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) per share.

As a consequence of the above capital reduction the aggregate amount two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (EUR 2,388,334) shall be paid in cash to the Shareholder (the Shareholder Payment Amount).

The Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Shareholder Payment Amount to the account of the Shareholder or any other account as directed by the Shareholder and notified from time to time by the Shareholder to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles which will henceforth have the following wording:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at forty-nine million eighty thousand two hundred sixty-three euro and seventy cents (EUR 49,080,263.70) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) shares in registered form having a nominal value of twenty euro and fifty-five cents (EUR 20.55) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A., une société anonyme à Luxembourg, avec siège social au 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 19.116.

Ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. est l'associé unique de Lanvi S.à r.l. (l'Associé), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et son principal établissement à De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays-Bas immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.157, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1563 du 17 août 2006 (la Société).

II. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 663 du 7 avril 2011

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante et un millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent quatre vingt dix-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 51,468,597.70) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt et un euro et cinquante-cinq centimes (EUR 21,55) chacune.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre euros (EUR 2.388.334) afin de le porter de son montant actuel de cinquante et un millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent quatre vingt dix-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 51,468,597.70) à quarante neuf millions quatre vingt mille deux cents soixante trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49,080,263.70) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt et un euros et cinquante-cinq centimes (EUR 21,55) à vingt euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) par part sociale.

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de renoncer à la formalité de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre euros (EUR 2.388.334) afin de le porter de son montant actuel de cinquante et un millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent quatre vingt dix-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 51,468,597.70) à quarante neuf millions quatre vingt mille deux cents soixante trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49,080,263.70) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt et un euros et cinquante-cinq centimes (EUR 21,55) à vingt euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) par part sociale.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, le montant total de deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre euros (EUR 2.388.334) sera payé à l'Associé en numéraire (le Montant Dû à l'Associé).

L'Associé décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société au paiement du Montant Dû à l'Associé sur le compte bancaire de l'Associé ou tout autre compte indiqué par l'Associé et notifié de temps à autre par l'Associé à la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante neuf millions quatre vingt mille deux cents soixante trois euros et soixante-dix centimes (EUR 49,080,263.70) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20,55) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent environ à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2012. Relation: EAC/2012/593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018974/163.

(120023360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Suomi Networks Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.996.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 46.448, hereby represented by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of "Suomi Networks Holdings (Luxembourg) S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.996, (the "Company") incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, residing in Rambrouch dated November 25th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48 of January 6th, 2012.

I. The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the company.
2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints FIDES (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B46.448, ici représentée par Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Suomi Networks Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.996 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 6 janvier 2012.

I. Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises comme suit:

Première résolution

L'Associé unique décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, aux

fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000.EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la mandataire de la société comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Stepanov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2586. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020689/95.

(120026015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 17 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2012020028/13.

(120025200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Principia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.369.

In the year two thousand and twelve, on the first of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Principia S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.369 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 20th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1470, dated July 17th, 2010, (the Articles):

Premium Trade International Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of Saint Vincent and the Grenadines, with registered office at The Financial Services Centre, Paul's Avenue, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, registered with the Registrar of International Business Companies of Saint Vincent and the Grenadines, under number 18279, here represented by Mrs. Stephanie BECKER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on January 29, 2012, hereinafter referred to as the Shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, the Shareholder holds two hundred and fifty thousand (250,000) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) to seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000) by the issuance of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subscription of the new shares by the current Shareholder by payment in cash five hundred thousand (500,000) shares.

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the shareholders' register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) to seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000) by the issuance of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Premium Trade International Ltd., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred thousand (500,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) is at the free disposal of the Company.

The evidence of the contribution in cash of an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) has been given to the notary by a blocking certificate.

The Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHARES
Premium Trade International Ltd.	750,000
Total:	750,000

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the current shareholder resolves to amend article 5, paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000), represented by seven hundred and fifty thousand (750,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The current shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweölf, am ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Für eine ausserordentliche Generalversammlung des alleinigen Anteiligners der Principia S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 153.369 ("die Gesellschaft"), gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), am 17. Juli 2010, Nummer 1470:

Premium Trade International Ltd, eine "Limited company", gegründet und bestehend nach den Gesetzen von Saint Vincent und den Grenadinen, mit Gesellschaftssitz in The Financial Services Centre, Paul's Avenue, Kingstown, Saint Vincent und die Grenadinen, eingetragen im "Registrar of International Business Companies" von Saint Vincent und den Grenadinen, unter der Nummer 18279,

hier vertreten durch Frau Stephanie BECKER, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 29. Januar 2012 ("der Aktionär").

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I.- Der Aktionär hält alle 250.000 (zweihundertfünfzigtausend) Aktien der Gesellschaft.

II.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 750.000,- (siebenhundertfünfzigtausend Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 500.000,- (fünfhunderttausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1,- (einem Euro).

2) Zeichnung und Einzahlung der 500.000,- (fünfhunderttausend) neuen Aktien durch den Aktionär.

3) Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

4) Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft.

5) Verschiedenes.

- Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Aktionär beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 750.000,- (siebenhundertfünfzigtausend Euro) zu bringen durch die Ausgabe von 500.000,- (fünfhunderttausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1,- (einem Euro).

Zweiter Beschluss

Der Aktionär beschliesst folgende Zeichnung und Einzahlung der Kapitalerhöhung anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

Premium Trade International Ltd., vorgenannt, und vertreten wie oben erwähnt, erklärt die 500.000 (fünfhunderttausend) Aktien zu zeichnen und vollständig in bar einzuzahlen, zum Nominalwert von EUR 1,- (einem Euro) pro Aktie, sodass der Betrag von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Der Nachweis über die Bareinzahlung des Betrages von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) wurde dem Notar erbracht durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung.

Der Aktionär beschliesst dass die Aktien somit wie folgt gehalten werden, nach Kapitalerhöhung:

AKTIONÄRE	ANZAHL DER AKTIEN
Premium Trade International Ltd.	750.000
TOTAL:	<u>750.000</u>

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst der Aktionär Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-) eingeteilt in siebenhundertfünfzigtausend (750.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), jede gänzlich eingezahlt."

Vierter Beschluss

Der Aktionär beschließt, das Aktienregister der Gesellschaft gemäß den durchgeführten Änderungen abzuändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft und/oder jeden Angestellten von Pandomus zu ermächtigen im Namen der Gesellschaft die neuen Aktien im Aktienregister der Gesellschaft einzutragen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 2.500,-.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung englischen Textes vom deutschen Text, ist der englische Text maßgeblich.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BECKER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. Relation: LAC/2012/5241. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signée): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2012.

Référence de publication: 2012020643/148.

(120026168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Investors Guild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020029/9.

(120025197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.507.

Par décision du Conseil d'administration du 20 décembre 2011, il est décidé de transférer le siège social de la société du L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée au L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour: ITACA FINANCE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012020030/15.

(120025103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Metevco Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.574.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 Janvier 2012

L'associé unique de Metevco Holding Sarl, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mme Claudine Schinker de sa fonction de Gérant de type B de la Société, avec effet au 23 Janvier 2012;

- de nommer Mme Alexandra Petitjean, née le 22 Juillet 1979, à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de type B de la Société avec effet au 23 Janvier 2012, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 Janvier 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012020064/18.

(120024774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Jaipour Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 155.548.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020031/9.

(120025171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

KAMPEN S.A. Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.155.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012020034/15.

(120025123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020061/13.

(120024788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Monsieur Emmanuel LIMIDO, gérant de la société PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., a modifié son adresse comme suit: unit 501B, Sheikh Zayed Road, bâtiment Shangrila Building, UEA - Dubai.

Luxembourg, le 10 FEV. 2012.

Pour: PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2012020090/16.

(120025047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Kanbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020035/9.

(120025375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

KBZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondcange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020036/9.

(120025399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.995.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/2012.

Sophie Mellinger

B Manager

Référence de publication: 2012020043/12.

(120025354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Keep Fit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 42, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 81.210.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020037/9.

(120025249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Landtechnik Frosch & Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, Schorenshof.

R.C.S. Luxembourg B 157.727.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020040/10.

(120025139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Lifi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 152.879.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012020047/10.

(120024823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020050/9.

(120025044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Lytech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.091.

En date du 9 février 2012, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- Madame Anna De Meis, a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020054/12.

(120024892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

NEP Timotejen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.188.

Extrait des Résolutions des Associés du 23 janvier 2012

Les Associés de NEP Timotejen Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker, en tant que Gérant de classe A de la Société, et ce avec effet le 23 janvier 2012;
- de nommer Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de classe A de la Société, avec effet le 23 janvier 2012, et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012020080/18.

(120025144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Methys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.774.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020065/9.

(120025262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.253.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.191.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012020056/10.

(120025427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Milliken Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.430.

L'étude d'avocats Weidema van Tol-Luxembourg (agent domiciliataire) informe de la résiliation de la convention de domiciliation avec la société Milliken Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.430, ceci avec effet le 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012020058/12.

(120025210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

L'an deux mil onze, le quatorze décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne "FOTEX HOLDING", avec siège social à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.938,

transformée en société de droit luxembourgeois aux termes d'un acte reçu le 04 juin 2009 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1427 du 23 juillet 2009,

modifiée pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1909 du 19 août 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et choisit comme président M. Gabor VARSZEGI,

avec adresse professionnelle à L-8223 Mamer, 5, rue de Bruxelles,

comme secrétaire Monsieur Geoffrey HUPKENS,

avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, (L) Capellen,

et comme scrutateur Monsieur David VARSZEGI, Budapest, 12, Györiut 6/B,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts concernant les personnes pouvant être nommées administrateur et la durée de leur mandat;
2. Modification de l'article 11 des statuts concernant la délégation à la gestion journalière;
3. Modification de l'article 12 des statuts concernant le pouvoir de signature vis-à-vis des tiers;
4. Modification de l'article 13 des statuts concernant les pouvoirs et la nomination du commissaire aux comptes et du comité d'audit;
5. Modification de l'article 17 des statuts concernant les procédures des assemblées générales;
6. Modification des articles 5, 15, 17, 18, 19 et 21 des statuts dans le but de réaliser certains changements de forme et corriger certaines erreurs matérielles et de traduction;
7. Revue et approbation de la politique de rachat des actions propres;
8. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national et au mémorial le 14 novembre 2011. L'annonce a fait l'objet d'une convocation sur le site internet de la Société le 14 novembre 2011. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933,- €) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) actions à dividendes privilégiés sans droit de vote de quarante-deux centimes d'euros (0,42 €) chacune.

V. Selon la liste de présence, sont présents ou représentés à la présente assemblée, 61 pourcents du capital représenté par des actions ordinaires avec droit de vote. Le quorum est donc réuni pour que l'assemblée générale puisse prendre valablement toutes les décisions évoquées dans l'ordre du jour.

VI. Que la présente assemblée est constituée régulièrement.

VII. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier le statut des personnes pouvant être nommées administrateur ainsi que la durée de leur mandat et décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de maximum onze membres. Les membres du conseil d'administration sont des personnes physiques ou des personnes morales. La majorité de ces personnes doit être des "personnes indépendantes".

Sont considérées comme "personnes indépendantes" celles qui n'entretiennent pas de relations juridiques ou financières avec la Société en dehors de leur mandat d'administrateur.

Ne sont pas considérées comme "personnes indépendantes", celles qui:

- a) Sont employées ou ont été employées par la Société ou ses filiales au cours des cinq années avant leur nomination en tant qu'administrateur,
- b) Exercent des activités rémunérées pour le profit de la Société ou qui y exercent des responsabilités techniques, juridiques ou financières,
- c) Sont actionnaires de la Société et qui possèdent directement ou indirectement au moins 30% des droits de vote ou entretiennent des liens familiaux avec une telle personne,
- d) Perçoivent des avantages financiers liés aux activités ou au résultat de la Société,
- e) Sont en relation juridique avec un membre non-indépendant de la Société dans une autre société dans laquelle le membre non-indépendant dispose de pouvoirs de gestion et de contrôle.

Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une période maximale se terminant à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra au cours de la troisième année suivant

leur nomination et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'Assemblée Générale ratifiera la nomination à sa prochaine réunion".

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la procédure de fonctionnement de la délégation à la gestion journalière et décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que confier la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondé de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la Société ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les situations de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration sont réglées conformément à la Loi".

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'organisation du pouvoir de signature vis-à-vis des tiers et décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée valablement par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration ou par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion. La rémunération des membres du conseil d'administration est fixée par l'Assemblée générale."

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs ainsi que la procédure de nomination du réviseur et du comité d'audit, et décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** La surveillance de la Société est confiée à un réviseur.

Il est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, parmi les Réviseurs d'Entreprises membre de l'institut des Réviseurs d'Entreprises Luxembourgeois, pour une période maximale se terminant à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra au cours de la troisième année suivant leur nomination et il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Il est rééligible et il peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif. L'Assemblée Générale pourra également nommer un "Comité d'Audit", composé de trois personnes au moins et au maximum cinq personnes qui sont élues au sein du Conseil d'Administration parmi ses membres considérés comme Personnes Indépendantes et pour une période n'excédant pas leur mandat. Le Comité d'audit élit en son sein un président. Les réunions du Comité d'Audit réunissent le quorum lorsque leurs membres ont été valablement convoqués et que deux tiers ou trois membres au moins sont présents. Toute décision du Comité est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Les fonctions du Comité d'Audit sont le cas échéant réglées par l'Assemblée Générale qui le nomme.

Les membres du Comité d'Audit peuvent être actionnaires de la Société."

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier la procédure en rapport avec la tenue des assemblées générales et décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Les convocations, la tenue ainsi que la participation aux Assemblées Générales se font conformément aux règles prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

La condition préalable à l'exercice du droit de vote est l'enregistrement de la propriété des actions des actionnaires dans le registre des actions de la Société.

Sous réserve des restrictions légales et des dispositions précitées relatives aux Actions à dividendes privilégiés, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs".

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Sixième résolution:

L'assemblée décide d'apporter des modifications aux articles 5, 15, 18, 19 et 21 des statuts dans le but de réaliser certains changements de forme et corriger certaines erreurs matérielles et de traduction afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est composé de deux types d'actions.

5.1. L'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933,- €) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés de quarante-deux centimes d'euros (0,42 €) chacune, soit un total de 72.723.650.

5.2 Les "Actions à dividendes privilégiés" sont au nombre de deux millions (2.000.000) avec une valeur faciale de 42 centimes d'euros par part. Les "Actions à dividendes privilégiés" sont dotées d'un droit identique aux actions ordinaires en cas de liquidation ou de dissolution.

Elles sont dotées d'un droit à un dividende annuel décidé par l'Assemblée Générale, sans droit de vote. Ce dividende ne peut excéder 50% de la moyenne annuelle du prix des Actions Ordinaires mais ne peut être inférieur à deux fois le taux d'intérêt 12 mois de la Banque Centrale Européenne au premier janvier de l'année au cours de laquelle ils sont versés. Il est alors calculé sur base de la valeur nominale des actions, (soit 0,42 € x Taux d'intérêt x 2). Ce dividende ne peut être versé que si les comptes consolidés de la Société, pour l'année écoulée, préparés selon les normes I.F.R.S., ont dégagé un résultat positif et que dans la limite des dispositions légales permettant la distribution de ce dividende.

Le total des dividendes payés en raison de ces d'actions à dividendes privilégiés ne peut excéder trente pourcents (30%) du revenu annuel après impôts consolidés selon les normes I.F.R.S. (hors intérêt minoritaire). Les porteurs de ces Actions à dividendes privilégiés ne peuvent réclamer aucun autre droit ou dividendes en dehors de ce qui leur est attribué par l'Assemblée Générale. Ils sont versés une fois par année. Un acompte sur ces dividendes ne peut être versé que si les conditions d'une telle distribution sont réunies.

Si la Société ne peut payer ces dividendes pour une année ou si elle ne paye qu'une partie du minimum dû pour une année donnée et qu'elle ne régularise pas le paiement intégral lors du paiement des dividendes de l'année suivante, un droit de vote identique à celui réservé aux Actions Ordinaires sera octroyé aux porteurs de chaque action à dividendes privilégiés. Ce droit de vote sera prolongé jusqu'à ce que la Société se soit acquittée de tous les dividendes minimum dus au titre de ces actions à dividendes privilégiés.

Capital autorisé

Une Assemblée Générale ultérieure réunissant au moins 50% des Actions Ordinaires pourra fixer les limites et les conditions du capital autorisé dans les limites fixées par la Loi.

Dans ce cas, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant (l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de l'acte d'autorisation et peut être renouvelée par une Assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 26 avril de chaque année à quatorze heures trente (14.30).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, la date de l'Assemblée sera reportée de deux jours ouvrables. L'Assemblée est présidée par un Président désigné par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'Assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes qui n'interviendra qu'après un délai de 20 jours après la décision de mise en paiement. Les dividendes relatifs aux actions propres sont mis en réserve.

Art. 21. Dispositions Générales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Septième résolution:

L'assemblée décide d'approuver la politique de rachat des actions propres telle qu'elle a été réalisée depuis le transfert du siège social de la société à Luxembourg le 4 juin 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée et ratifie l'ensemble des rachats d'actions opérés sur ladite période.

L'assemblée décide d'autoriser l'organe de gestion à procéder au rachat d'actions propres pour une nouvelle période de 5 années, pour un prix fixé entre la valeur nominale et la valeur de marché à la date du rachat, avec comme seule limite, que le rachat n'ait pas pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital social augmenté des réserves indisponibles.

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Huitième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat de la société SEREN S.à r.l. de son mandat d'administrateur suite à la lettre de démission reçue en date du 30 novembre 2011 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide ensuite de nommer en remplacement la société TITAN S.à r.l., avec siège social au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, représentée par son gérant Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, avec effet immédiat au poste d'administrateur pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale de la Société à tenir en 2012.

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Neuvième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société SEREN S.à r.l. avec effet immédiat de son mandat de membre du comité d'audit suite à la lettre de démission reçue en date du 30 novembre 2011 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide ensuite de nommer en remplacement la société TITAN S.à r.l., avec siège social au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, représentée par son gérant Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, avec effet immédiat au poste de membre du comité d'audit pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale de la Société à tenir en 2012.

La décision est prise à 99,84 % des votes valablement exprimés.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Varszegi, D. Varszegi, N. Katsomalos, G. Hupkens, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 décembre 2011 - WIL/2011/990 - Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 10 janvier 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012019962/238.

(120025010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012020060/14.

(120024788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MBW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.264.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012020062/10.

(120024868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Milk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.568.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020068/9.

(120025041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MOSAIC LINE Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 65.654.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012

MOSAIC LINE S.A.

Référence de publication: 2012020070/11.

(120024992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Moulton Trust S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.744.

—
Le Bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012020071/12.

(120024949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012020079/12.

(120025030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MP Kings Lyric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020072/9.

(120025225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MP Kings North 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020073/9.

(120025226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MP Kings North 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020074/9.

(120025222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MP Kings Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020075/9.

(120025224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Nouvelles Perspectives Emploi, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.063.

L'an deux mil onze.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Centre d'initiative et de gestion sectoriel perspectives emploi Asbl (Perspectives Emploi Asbl), (Matricule No. 19986102887) ayant son siège social à L-3801 Schiffflange, 1, rue du Moulin;

ici représentée par Monsieur Walter GATTI, retraité, né à Differdange, le 16 juillet 1945 (Matricule No. 19450716157), demeurant à L-4594 Differdange, 15, rue du Stade Henri Jungers;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 20 décembre 2011;

2) L'association sans but lucratif Objectif Plein Emploi (Asbl), (Matricule No. 19986102623) ayant son siège social à L-3801 Schiffflange, 1, rue du Moulin;

ici représentée par Monsieur Romain BINSFELD, administrateur-délégué, né à Dudelange, le 6 février 1957 (Matricule No. 19570206136), demeurant à L-3473 Dudelange, 36, an der Foxenhiel;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 20 décembre 2011;

3) Kobold société coopérative, (Matricule No 19882500031) inscrite sous le numéro B28.730 du registre de commerce et des sociétés, ayant son siège social à L-3801 Schiffflange, 1 rue du Moulin;

ici représentée par Monsieur Gilles ALLEGRE, Directeur Financier, né à Metz le 9 septembre 1968 (Matricule No. 19680909612) demeurant à F-57360 Amnéville, 13 Clos Villa Pompéi;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 20 décembre 2011;

Lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme prédit déclarés par les présentes être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "NOUVELLES PERSPECTIVES EMPLOI Sàrl" (Matricule 20092404987), avec siège social à L-4959 Bascharage, 54 Op Zaemer;

Inscrite au Registre aux firmes sous le numéro 145.063;

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 32.272;

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associées décident de changer l'article 9 des statuts et de donner à l'article 9 la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de minimum trois personnes choisies par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a le pouvoir de déléguer la gestion journalière à un conseil de gérance, de nommer respectivement de révoquer les membres dudit conseil de gérance.

Le conseil d'administration fixe les pouvoirs de signature du conseil de gérance.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du gérant (technique) Monsieur Paul HUENS, chargé de direction, né à Charleroi (Belgique) le 3 juin 1959 (No Matricule 19590603573), demeurant à L-5852 Hesperange, 26 rue d'Iltzig, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Troisième résolution:

L'assemblée générale demande au notaire d'acter la résolution du conseil d'administration du 22 mars 2011 dont copie après avoir été paraphée ne varietur par tous les parties comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui aux formalités de l'enregistrement et qui a fixé le nombre et la composition du conseil de gérance comme suit:

1) Monsieur Gilles ALLEGRE, Directeur Financier, né à Metz le 09 septembre 1968, (No. Matricule 19680909612), demeurant à F-57360 Amnéville, 13 Clos Villa Pompéi.

2) Monsieur Stéphane FRANCOIS, Gérant Technique, né à Bastogne le 3 mai 1977 (No. Matricule 19770503550), demeurant à B-6792 Rachecourt, 247, rue de l'Atre.

3) Monsieur Walter GATTI, Retraité, né à Differdange le 16 juillet 1945 (No. Matricule 19450716157), demeurant à L-4594 Differdange, 15 rue du Stade Henri Jungers.

La gérance technique est assumée par Monsieur Stéphane FRANCOIS prèdit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement au montant de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ils ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Gatti, Binsfeld, Allegre, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18047. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 janvier 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012020078/72.

(120025026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MP Kings South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020076/9.

(120025223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Newtech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 121.827.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

NEWTECH INVESTMENTS SARL

Société à responsabilité limitée

Le mandataire

Référence de publication: 2012020082/13.

(120025137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Novinvest US S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012020084/10.

(120025271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

One Commodities S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.254.

—
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du domiciliataire une dénonciation de siège, prise en date du 26 janvier 2012, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2012, relation: EAC/2012/1243, de la société suivante:

ONE COMMODITES S.A.

40, Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

RCS B147.254

Avec effet immédiat.

Pétange, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme

Roy REDING

Référence de publication: 2012020086/17.

(120025268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Navad, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.660.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTY-THIRD OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mrs Vanessa CRITCHELL, residing in 2448 Folsom Street, CA 94110 San Francisco, United States of America, and
 2. Mr David CRITCHELL, residing in 82, Pierrepont Street, Apt 4A, NY 11201 Brooklyn, United States of America
- Both here represented by Mrs Nathalie JACQUEMART, private employee, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, pursuant to proxies dated January 9th, 2012, such proxies after signature "ne varietur" by the proxyholder and the notary will be registered together with the present deed.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée under the name of NAVAD which is hereby established as follows:

Articles of Incorporation

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the corporate units hereafter a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of NAVAD (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board") or, in the case of a sole manager (the "Sole Manager") by a decision of the Sole Manager. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Manager in case there is only a Sole Manager.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twenty thousand Euro (€ 20,000) consisting of one thousand (1,000) corporate units in registered form with a nominal value of twenty Euro (€ 20) each.

Art. 6. Corporate Units. The Company will regard the corporate units as indivisible, with only one owner permitted per corporate units. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

Corporate units are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of corporate units to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A corporate units transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its own corporate units within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30th of June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of Attorney and Convening Notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the corporate units for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 9. Management. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. The managers are appointed by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Meetings of the Board. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the registered office of the Company or in exceptional circumstances at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other and participating in a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that no more than a minority of managers may participate in any given meeting of the board of managers by such means.

In exceptional circumstances and in cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31th December of each year.

Art. 15. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 17. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 17. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 18. Applicable Law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31st of December, 2012.

The first annual General Meeting will be held on the 30th of June, 2013 at 10.30 a.m.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to one thousand (1,000) corporate units representing the total share capital of the Company as follow:

1. Vanessa Critchell, prenamed	500 corporate units
2. David Critchell, prenamed	500 corporate units
Total	1,000 corporate units

All these corporate units have been paid up by the Shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of twenty thousand Euro (€ 20,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 1,600.-.

Resolutions of the Shareholder

The above named parties, representing the whole of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- the following persons are appointed as managers until the annual general meeting to be held on June 30th, 2017:
 - Me Michaël Dandois, born on January 15th, 1971 in Messancy (B), attorney at law, residing in 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
 - Me Antoine Meynial, born on February 6th, 1966 in Paris (F), attorney at law, residing in 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.
- the registered office of the Company is established at L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-TROIS JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Vanessa CRITCHELL, demeurant au 2448 Folsom Street, CA 94110 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique, et

2. Monsieur David CRITCHELL, demeurant au 82, Pierrepont Street, Apt 4A, NY 11201 Brooklyn, Etats-Unis d'Amérique,

tous deux ici représentés par Madame Nathalie JACQUEMART, employée, demeurant au 23, rue Jean Jaurès à L-1836 Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 9 janvier 2012, lesquelles procurations après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination NAVAD qu'elles déclarent constituer comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NAVAD (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un gérant unique (le «Gérant Unique») par une décision du Gérant Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références au Gérant Unique s'il n'existe qu'un Gérant Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (€ 20.000) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20) chacune.

Art. 6. Parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des Actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 8. Délais de Convocation, Quorum, Procurations et Avis de Convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des parts sociales pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 9. Administration. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 10. Réunions du Conseil. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège social de la Société ou dans des circonstances exceptionnelles au lieu indiqué dans la convocation. Pour éviter le moindre doute, sous réserve de l'article 2 ci-dessus, aucune réunion du conseil de gérance ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Une copie sera envoyée à tout gérant qui n'était pas présent.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et la participation à la réunion par un de ces moyens sera équivalente à une participation en personne à la réunion, étant entendu que pas plus d'une minorité de gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par ces moyens.

Dans des circonstances exceptionnelles et en cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 12. Responsabilités des Gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 17. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent

être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 17. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012. La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 30 juin 2013 à 10.30 heures.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils ont souscrit aux mille (1.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

1. Vanessa Critchell, préqualifiée	500 parts sociales
2. David Critchell, préqualifié	500 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de vingt mille Euros (20.000,- €) est mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'une preuve en a été présentée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de Euros 1.600,-.

Résolutions des associés

Les associés ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- les personnes suivantes sont nommées gérants jusque l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 30 juin 2017:
 - Me Michaël Dandois, né à Messancy (B) le 15 janvier 1971, Avocat à la Cour, demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
 - Me Antoine Meynial, né à Paris (F) le 6 février 1966, Avocat à la Cour, demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et
- le siège social de la société est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 24 janvier 2012. Relation: RED/2012/173. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012017955/408.

(120022032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Oilean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Extrait de résolutions adoptées par l'assemblée générale et par le conseil d'administration tenus le 22 décembre 2011

L'assemblée générale prend acte de la démission de Maître Christian-Charles LAUER de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée générale révoque Monsieur Bernard MOREAU de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée générale nomme Monsieur Pierre, Joseph EBENSTEIN demeurant professionnellement à Rue de Turi L-3378 Livange, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pierre, Joseph EBENSTEIN demeurant professionnellement à Rue de Turi L-3378 Livange, aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020085/18.

(120025006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

OTT&Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012020087/10.

(120025019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Parkland, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.188.

I. Par résolutions signées en date du 8 décembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paulina Denis, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Serge Maton, avec adresse professionnelle au Knowle Hill Park, Fairmile Lane, Cobham KT11 2PD Surrey, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Mirko Fischer, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est désormais gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012020091/17.

(120024804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020099/9.

(120025472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 9 février 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Feng-Hao CHANG.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 9 février 2012, de nommer en tant que Administrateur, président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Hugo FROMENT, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012020095/18.

(120024970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020098/10.

(120024809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Paramédical et Sécurité en abrégé P.E.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 147.419.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012020101/14.

(120025383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Usco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.152.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCO LUX S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012020197/12.

(120025221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Paratech Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARATECH HOLDINGS LIMITED S.A.

Référence de publication: 2012020102/10.

(120025007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

PARS Aspire Fund, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.837.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARS Aspire Fund S.à r.l.

Référence de publication: 2012020103/11.

(120025013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Pats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 78.724.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 février 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012020104/18.

(120025195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Sintez Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.488.

EXTRAIT

Les administrateurs, Monsieur Ivar Virkus, Madame Gabriele Schneider et TRILLIANCE TRUST AG, ainsi que le commissaire aux comptes, la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 février 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012020153/15.

(120025029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Valuation & Advisory Alliance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cytise S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 163.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012020199/12.

(120025345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Fidunord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.906.

L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois FN MERCURE, (Matricule: 1997 2207 139), avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 95.507

ici représentée par Monsieur Erwin SCHRÖDER, ci-après qualifié, administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature, suivant une décision du conseil d'administration du 16 septembre 2005;

2) Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant:

qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FIDUNORD, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss 61, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire alors de résidence à Clervaux, le 4 juin 1987, publié au Mémorial C numéro 258, du 21 septembre 1987 et dont les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial CN° 328 du 23 mars 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B91.906.

- Que le capital social s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les comparants préqualifiés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont devenus seuls propriétaires des parts sociales de la société FIDUNORD suivant des cessions de parts actés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, en date du 2 septembre 2011 dont copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation de cession de parts

Monsieur Erwin SCHRÖDER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

FN MERCURE	248
Monsieur Erwin Schröder	252
Total:	500

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «FIDUNORD», par leur représentant éventuel, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première et unique résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent euros (600,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Erwin Schröder, Pierre Probst.

Enregistré à Diekirch, Le 3 février 2012. Relation: DIE/2012/1323. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020458/57.

(120025558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.924,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

In the year two thousand twelve, on the first of February,

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.152, incorporated by a deed drawn up by Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 107 dated 19 January 2011 (page 5111) (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on 29 August 2011, published in the Mémorial number 2937 dated 1st December 2011 (page 140957),

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 24 January 2012, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital with effect on 24 January 2012 by an amount of six hundred and thirty-one Euros and fifty-nine Cents (EUR 631.59) so as to reduce it from twelve thousand nine hundred and twenty-six Euros and twenty-nine Cents (EUR 12,926.29) to twelve thousand two hundred and ninety-four Euros and seventy Cents (EUR 12,294.70) by the cancellation with effect on 24 January 2012 of two thousand three hundred and twenty-three (2,323) class K shares, representing all of the class K shares, and sixty thousand eight hundred and thirty-six (60,836) class L shares, representing all of the class L shares, each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), currently held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend with effect on 24 January 2012 the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand two hundred and ninety-four Euros and seventy Cents (EUR 12,294.70) divided into (i) seventy three thousand nine hundred forty two (73,942) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) twenty three thousand four hundred seventy six (23,476) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) six thousand eight hundred forty five (6,845) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) thirty-five thousand four hundred twenty seven (35,427) class D shares (the "Class D Shares"), (v) thirty thousand seven hundred fifty six (30,756) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) eleven thousand two hundred sixty one (11,261) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) four hundred ninety eight thousand nine hundred seventy six (498,976) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) nine thousand seven hundred thirty (9,730) class H shares (the "Class H Shares") (ix) two hundred four thousand four hundred ninety-three (204,493) class I shares (the "Class I Shares"), (x) one hundred sixty-two thousand four hundred twenty

(162,420) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) one (1) class M share (the "Class M Share"), (xii) fifty one thousand three hundred one (51,301) class N shares (the "Class N Shares") and (xiii) one hundred twenty thousand eight hundred forty two (120,842) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01)."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le premier février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156 (l' "Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.152, constituée par un acte rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 107 en date du 19 janvier 2011 (page 5111) (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph Elvinger en date du 29 août 2011, publié au Mémorial numéro 2937 en date du 1^{er} décembre 2011 (page 140957),

par les présentes prends les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Associé Unique, ici représentée par Flora Gibert, employée demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 janvier 2012, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société avec effet au 24 janvier 2012 d'un montant de six cent trente et un euros cinquante-neuf cents (EUR 631,59) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille neuf cent vingt-six euros et vingt-neuf cents (EUR 12.926,29) à douze mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-dix cents (EUR 12.294,70) par l'annulation avec effet au 24 janvier 2012 de deux mille trois cent vingt-trois (2.323) parts sociales de classe K, représentant toutes les parts sociales de la classe K, et soixante mille huit cent trente-six (60.836) parts sociales de classe L, représentant toutes les parts sociales de la classe L, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par la Société.

Seconde résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier avec effet au 24 janvier 2012 le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille deux cent quatre-vingtquatorze euros et soixante-dix cents (EUR 12.294,70) représenté par (i) soixante-treize mille neuf cent quarante-deux (73.942) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (23.476) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) six mille huit cent quarante-cinq (6.845) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) trente-cinq mille quatre cent vingt-sept (35.427) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) trente mille sept cent cinquante-six (30.756) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) onze mille deux cent soixante et une (11.261) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-seize (498.976) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) neuf mille sept cent trente (9.730) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) deux cent quatre mille quatre cent

quatrevingt-treize (204.493) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) cent soixante-deux mille quatre cent vingt (162.420) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), (xi) une (1) part sociale de classe M (les "Part Sociale de Classe M"), (xii) cinquante et un mille trois cent une (51.301) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (xiii) cent vingt mille huit cent quarante-deux (120.842) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 février 2012. Relation: LAC/2012/5656. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012020097/123.

(120024785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Sungem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.826.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 janvier 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Riccardo SEGAT

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012020710/17.

(120025571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.313.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 janvier 2012, que:

L'Assemblée générale décide de nommer à partir de ce jour, un nouvel administrateur, Monsieur Guillaume de Posch, ayant son adresse professionnelle à L - 1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden. Pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012020800/17.

(120025732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.
